



Réserve Naturelle PATIS D'OGER ET DU MESNIL-SUR-OGER



Synthèse Plan de gestion 2020-2029



"Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le fonds européen de développement régional"



Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité ou diversité du vivant, constitue un patrimoine précieux pour la collectivité. Source d'inspiration artistique, de développement du tourisme..., elle procure de nombreux services utiles, comme la pollinisation ou l'épuration des eaux. Sa préservation est une préoccupation commune à tous.

La gestion des espaces naturels : gérer, c'est agir (ou ne pas agir) pour conserver, voire augmenter la valeur patrimoniale d'un espace naturel ; ceci peut consister au maintien des activités traditionnelles, à l'utilisation de techniques modernes ou simplement à la surveillance d'une évolution naturelle, afin d'entretenir ou de modifier un équilibre écologique en fonction d'objectifs précis de conservation.

Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et dans le temps. A partir des inventaires écologiques réalisés sur le terrain, des habitats naturels et des espèces à préserver en priorité sont déterminés en fonction de leur rareté et des menaces qui pèsent sur eux. Cette analyse permet de fixer des objectifs de gestion et, à partir de là, de déterminer les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

L'Office national des forêts

L'ONF est un établissement public industriel et commercial créé en 1965. Son objectif est de gérer durablement 4,7 millions d'hectares de forêts publiques en métropole et 6 millions d'hectares en outre-mer. Diverses missions lui sont affectées. L'office comporte 6 réseaux naturalistes et gère 228 réserves biologiques en métropole et 18 en outre-mer, soit 145 000 ha de milieux naturels protégés.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, créé en 1988, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement. L'objectif des Conservatoires consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition.



Une Réserve dans le pays d'Epernay

LOCALISATION : Département de la Marne ; Communes de BLANCS-COTEAUX (OGER) et LE MESNIL-SUR-OGER.

SUPERFICIE : 130 hectares

DATE ET DUREE DE CLASSEMENT : 12 juin 2006

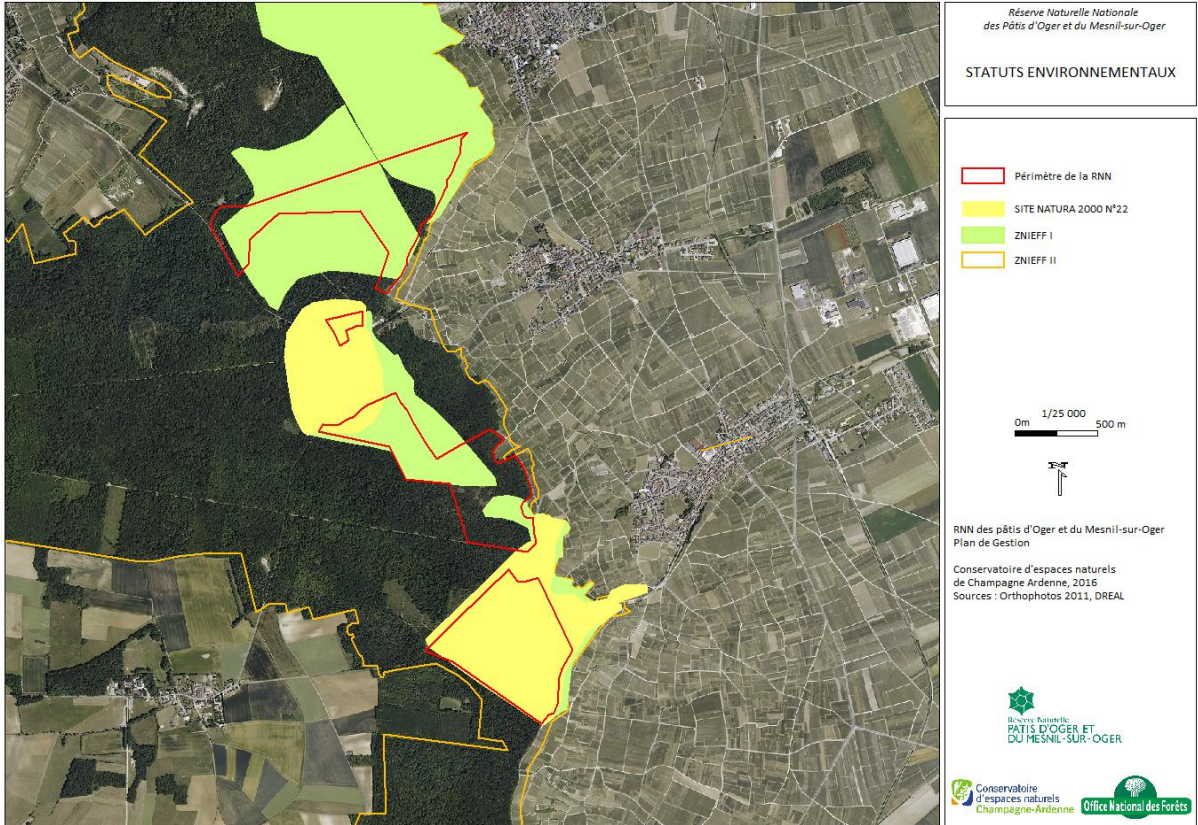
PROPRIETAIRE : BLANCS-COTEAUX (OGER) et LE MESNIL-SUR-OGER

GESTIONNAIRES : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, et Office national des forêts : agence territoriale Aube - Marne.

STATUTS DU SITE :

TYPE	Intitulé du zonage
ZNIEFF de type II	Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay
ZNIEFF de type I	Landes des pâtis du Mesnil sur Oger
ZNIEFF de type I	Les landes d'Oger
ZNIEFF de type I	« Bois, marais et pelouse de la Halle aux vaches à Avize et Oger
ZPS	« LANDES ET MARES DU MESNIL-SUR-OGER ET OGER », site n°22
RNN	Réserve Naturelle Nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger

MILIEUX NATURELS : Landes sèches, molinies acidiphile et basique, gazons amphibies acides, bas-marais alcalin, pelouse calcicole



Carte 1 Statuts du site

Histoire et usages

Une origine liée au contexte géologique et aux activités humaines

La réserve se situe sur le plateau d'Oger et du Mesnil-sur-Oger en bordure de la région naturelle de la Brie champenoise. Ce plateau appartient à l'auréole tertiaire du Bassin parisien se composant de différentes formations (calcaire, argiles, limon,...). Cette diversité de couches géologiques sur la réserve est l'un des paramètres qui explique la diversité de son patrimoine naturel.

Les activités humaines ont aussi joué un rôle dans le maintien des pelouses, du marais et des landes. L'une des autres singularités écologiques de la réserve est la présence d'un réseau exceptionnel de mares, tant par le nombre (plus de trois cents) que par la diversité de faciès. Ces mares sont issues d'extraction de matériaux.

Un usage « ancien » du marais

Les pâtis s'intègrent dans l'histoire locale car ils ont été longuement exploités de différentes manières par les habitants des communes du Mesnil-sur-Oger et de Blancs-Coteaux (Oger).

Dans un premier temps, ce fut des zones de pacage pour les ovins et les bovins, d'où le nom « *pâtis* ». Puis, ces terrains sont devenus des sites d'extractions. Les landes devaient occuper, il y a encore une centaine d'années, une surface très importante. Aujourd'hui elles ne sont plus que fragmentaires, localisées surtout en bordure des chemins et autour des mares.

La pelouse sèche de la Halle-aux-Vaches était un terrain de manœuvre pendant la première guerre mondiale pour les militaires anglais. Les habitants d'Oger surnommaient ce site le "camp des anglais" ou le "terrain à grenades".

Les usages « actuels »

La chasse

Acteur(s) concerné(s) : Sociétés de chasse communales

Contexte : En forêt du Mesnil-sur-Oger, la location des bois bénéficiant du régime forestier s'est effectuée à l'amiable pour la durée 2004-2010 à l'association de chasse locale du Mesnil-sur-Oger.

Toute la partie de la parcelle forestière 30 (pâtis du Mesnil-sur-Oger) située au nord de la Sommière centrale n'est pas chassée (réservé de chasse et secteur réservé pour la pêche des trous). Deux battues sont réalisées sur cette parcelle, généralement en début et en fin de saison (M. Gobé comm. pers.).

Pendant la durée du bail, le locataire est tenu de faucher et d'élaguer les routes forestières, sommières layons et périmètre et ce, pour le 15 septembre de chaque année. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués par la commune, aux frais du locataire et sous la surveillance du service forestier. Les abords de la grande sommière ainsi que ceux du chemin limitant au nord-est les pâtis du Mesnil-sur-Oger sont gérés par la commune.

La pêche

Acteur(s) concerné(s) : Communes et pêcheurs

Contexte : L'accès à l'étang communal du Mesnil-sur-Oger (situé hors réserve naturelle mais contigu aux pâtis) est réglementé par un arrêté municipal. L'ouverture de la pêche est fixée au premier dimanche de juin, et la fermeture au 15 novembre. Il n'y a pas de société de pêche, elle est réservée aux habitants et contribuables du Mesnil-sur-Oger, à titre permanent.

Les mares et les étangs des parcelles forestières 30, 26 et 27 sont aussi pêchés, mais c'est essentiellement le « Grand lac » situé près du parking d'entrée qui fait

l'objet de pêche. Au sein de la réserve, certains trous d'eau et des étangs sont concernés ponctuellement par les actions de pêche.

L'accès à l'étang aménagé de la parcelle B 5 à Oger (le long de la route départementale RD 258) ne fait pas l'objet d'un arrêté municipal. Cependant son accès est aussi limité aux habitants de la commune.

Autrefois, certaines mares de grande surface étaient empoisonnées et pêchées. Les trous d'eau servaient et servent parfois encore d'alevinage. Les pêcheurs « possèdent » un « trou » où sont entreposés leurs alevins. Il en résulte la présence de plusieurs espèces comme le Brochet, la Perche Soleil, la Carpe, la Tanche... Par ailleurs, peu de pêcheurs pêchent dans les mares après demande à la commune du Mesnil-sur-Oger (délivrance d'une carte de pêche spécifique par la commune du Mesnil-sur-Oger). Lors de leurs actions de pêche, les pêcheurs détruisent systématiquement les Perches soleil prélevées dans le souci de limiter la prédation et faire durer dans le temps la pêche d'autres poissons. Par ailleurs, les autres poissons prélevés sont généralement remis à l'eau.

Cueillettes

Acteur(s) concerné(s) : Cueilleurs

Contexte : Le ramassage de champignons est réglementé dans les deux communes par un arrêté municipal. Il est uniquement réservé aux habitants de la commune et aux personnes qui, bien que domiciliées en dehors de la commune, y acquittent des impôts locaux. Une carte est délivrée en mairie pour les personnes concernées. Dans le périmètre de la réserve naturelle, seuls les champignons peuvent être ramassés pour une consommation familiale et dans le respect des arrêtés municipaux. Il est interdit de ramasser tous les autres types de végétaux sous quelque forme que ce soit (fleurs, glands, faines...). Cette pratique de la cueillette des champignons relève des usages en vigueur tel que mentionnés dans l'article 8 du décret de création de la réserve.

Valorisation

Acteur(s) concerné(s) : Promeneurs, motos, VTT...

Contexte : Public principal : les habitants d'Oger et du Mesnil-sur-Oger ainsi que des communes alentours. Les principales pistes et sommières sont équipées de barrières à l'entrée ce qui limite la circulation de véhicules motorisés. De plus, un petit panneau d'information installé à l'initiative de l'ONF et des communes rappelle l'interdiction de fréquenter les parcelles communales en quads, moto-cross... Un **parcours de santé** commençant au niveau de la zone de pique-nique passe dans la parcelle mesniloise à côté des pâtis. Il est dans un état de dégradation assez avancé. Le **GRP « Pays de la Côte des Blancs »** passe à proximité de la Réserve. Actuellement le public est informé du classement en RNN sur le site grâce aux 51 bornes qui jalonnent le périmètre, les 5 panneaux d'accueil et deux panneaux d'entrée de site. Le lycée viticole d'Avize prête main-forte à la préservation du patrimoine naturel lors de chantier nature. Des écoles ont sollicité les gestionnaires pour réaliser des sorties pédagogiques.

Pâtis et forêts en haut de la « Côte des blancs »

La réserve renferme une grande diversité de milieux naturels :

- Des zones de landes plus ou moins relictuelles au sein de zones forestières. Elles constituent aujourd'hui l'un des derniers témoins des pâtis du plateau tertiaire de la Brie champenoise. Ces formations végétales correspondent à des landes sub-atlantiques à Callune et Genêts, accompagnées de prairies à Molinie (*Molinia caerulea*), de chênaies acidiphiles et de pinèdes claires à Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et Genévrier commun (*Juniperus communis*).
- Un réseau important de mares, temporaires ou permanentes, qui se sont formées au sein des landes ou dans les parcelles plus forestières, suite à l'exploitation d'argile ou de meulière par les habitants. Elles peuvent comporter différents groupements de végétation (gazon amphibie acidophile, végétation aquatique mésotrophe ou eutrophe, végétation à characées) car les caractéristiques physico-chimiques et topographie sont variées.
- Différents types de chênaies plus ou moins acidiphiles et hydromorphes. Les stations les plus hydromorphes sont caractérisées par la dominance de la Molinie dans la strate herbacée.
- Une pelouse calcaire mésophile de type *Mésobromion* envahie par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), la fructicée et la pinède. La tempête de l'hiver 1999 a couché de nombreux pins et a permis la réouverture naturelle d'une grande partie de la pelouse.
- Une pelouse marnicole et une petite moliniaie ont été découvertes en 2007 à proximité de la route de Grauves.
- Un marais alcalin de pente dominé par le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) et le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*) situé en fond de vallon et complètement enchâssé au cœur de la forêt. Le marais se situe au niveau de suintements de pente qui constituent la source d'un ruisseau rejoignant le ruisseau du Darcy et présente des niveaux variés de tuff.

Une flore diversifiée et des espèces remarquables

441 espèces végétales dont **32 considérées comme patrimoniales** ont été recensées depuis 1998.

- ↻ Fumana couché (*Fumana procumbens*), vulnérable (liste rouge régionale)
- ↻ Canche des marais (*Aristavena setacea*), vulnérable (liste rouge régionale)
- ↻ Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*), espèce protégée (niveau régional) ; en danger (LRR)
- ↻ Flûteau fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*), espèce protégée (niveau régional) ; en danger critique (LRR)
- ↻ Flûteau fausse-renoncule rampant (*Baldellia repens subsp. Cavanillesii*), en danger critique (LRR)
- ↻ Scirpe pauciflore (*Eleocharis quinqueflora*), en danger critique (LRR)



Littorelle uniflore et Utriculaire sp.



Fumana couché



Flûteau fausse-renoncule

Une faune diversifiée et des oiseaux paludicoles remarquables

Espèces	Der. obs.	Type de milieu (sur le site)	Statut de protection et menaces				Val. Pat.	Menaces
			DH/D O	PN	LRN	LRR		
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	2010	Boisements de feuillus pour l'alimentation	Ann. II & IV	✓	-	E	★★★	△
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	2010	Landes à Callune et boisements de Pins	Ann. I	✓	-	AP	★★★	△△
Pic mar <i>Dendrocopos minor</i>	2015	Vieux boisements feuillus	Ann. I	✓	-	AS	★★★	△
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	2012	Vieux boisements feuillus	Ann. I	✓	-	-	★★★	△
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	2018	Lisières de boisements secs	-	✓		E	★★	△△
Pouillot siffleur <i>Caprimulgus europaeus</i>	2018	Boisements avec strate arborescente	-	✓		V	★★	△△
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	2017	Mares et boisements humides	Ann. IV	✓	-	V	★★	△
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	2017	Mares	Ann. II & IV	✓	-	V	★★★	△
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	2017	Mares et bordures de boisements	Ann. IV	✓	-	V	★★	△
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	2018	Lisières de boisements	Ann. IV	✓	-	V	★★★	△△
Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	2018	Landes à Callune	Ann. IV	✓	-	V	★★★	△

Espèces	Der. obs.	Type de milieu (sur le site)	Statut de protection et menaces				Val. Pat.	Menaces
			DH/D O	PN	LRN	LRR		
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>	2018	Pelouse sèche	Ann. IV	✓	-	R	★★★	△
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	2013	Pelouse sèche	Ann. IV	✓	-	-	★★★	△
Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	2012	Landes à Callune et marais	-	-	VU	E	★★	△△
Leucorrhine à large queue <i>Leucorrhinia caudalis</i>	2017	Mares	Ann. IV	✓	-	✓	★★	△△
Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i>	2016	Mares	Ann. II & IV	✓	-	✓	★★★	△△
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>	2018	Marais	-	-	3;2	✓	★★★	△△
Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>	2018	Marais	-	-	-;3	✓	★★	△
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	2016	Marais	Ann. II & IV	✓	-	✓	★★★	△

Leucorrhine à gros thorax



Larve de Triton crêté



Criquet ensanglanté



Enjeux et Objectifs de gestion

Les mares et dépression humides pauvres en nutriments

Programme d'actions

Créer une hétérogénéité topographique des mares pour favoriser la diversité des groupements aquatiques et rivulaires

- ↪ Travaux de reprofilage léger des berges de mares à faible enjeu
- ↪ Test d'étrépage pour favoriser la population de Grassette commune

Limiter la progression des ligneux et des espèces sociales du réseau de mares et des dépressions humides

- ↪ Débroussaillage des rejets ligneux
- ↪ Fauche avec export
- ↪ Pâturage

Diminuer le chargement en poissons dans certaines mares

Pêche électrique afin de limiter les populations de poissons

Eviter la dissémination des espèces exotiques envahissantes

- ↪ Travaux de lutte contre exotiques envahissantes

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↪ Surface restaurée et entretenue
- ↪ Evolution des espèces exotiques envahissantes
- ↪ Intégrité des cortèges de libellules
- ↪ Evolution de la flore patrimoniale (Fluteau Fausse-renoncule, ...)
- ↪ Présence du Triton crêté



Mare pauvre en nutriment- Pâtis du Mesnil

Les landes et pelouses acidoclines

Programme d'actions

Limitier la progression des ligneux et des espèces sociales sur les secteurs déjà ouverts

- ↗ Débroussaillage des rejets ligneux
- ↗ Pâturage

↗ **Restaurer des secteurs de landes vieillissantes**

- ↗ Broyage expérimental des vieilles landes à Callune

Créer des éclaircies dans certaines zones à enjeux

- ↗ Abattage/débroussaillage sélectif et entretien par débroussaillage des rejets ligneux

Eviter la dissémination des espèces exotiques envahissantes

- ↗ Travaux de lutte contre exotiques envahissantes

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↗ Surface restaurée et entretenue
- ↗ Nombre d'espèces exotiques envahissantes
- ↗ Etat des espèces floristiques d'intérêt majeur
- ↗ Etat des espèces faunistiques d'intérêt majeur
- ↗ Intégrité des cortèges de papillons de jour



Landes et molinaie – Bois des Mavettes

Le bas-marais alcalin

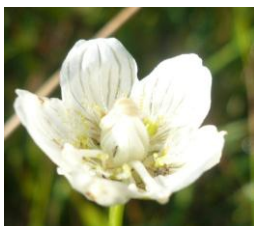
Programme d'actions

Limitier la progression des ligneux et des espèces sociales sur les secteurs déjà ouverts

- ↗ Débroussaillage des rejets ligneux
- ↗ Broyage/fauche
- ↗ Pâturage

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↗ Surface entretenue
- ↗ Etat des espèces floristiques typique d'intérêt majeur
- ↗ Cortège des espèces de bryophytes typiques des bas marais alcalins



Parnassie des marais

Pelouses et fourrés thermophiles calcicoles

Programme d'actions

Limiter la progression des ligneux et des espèces sociales sur les secteurs déjà ouverts

- ↪ Débroussaillage des rejets ligneux
- ↪ Broyage/fauche
- ↪ Pâturage

Créer et maintenir des lisières étagées en périphérie

- ↪ Abattage/débroussaillage sélectif et entretien par débroussaillage des rejets ligneux

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↪ Indicateurs de l'état de conservation des habitats
- ↪ Etat des espèces floristiques d'intérêt majeur typiques
- ↪ Etat des espèces faunistiques d'intérêt majeur typiques
- ↪ Intégrité des cortèges de papillons de jour



Orchis militaire



Pelouse calcicole

La forêt : la Pinède calcicole à « Pyroles » et les forêts de feuillus

Programme d'actions

Ajuster les interventions forestières en fonction des enjeux

- ↪ Concertation avec l'ONF

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↪ Etat des populations de Pyroles
- ↪ Evolution du degré de naturalité des boisements de feuillus
- ↪ Evolution de l'avifaune nicheuse

Actualiser en continu et améliorer les connaissances

Programme d'actions

Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de l'écosystème "marais " et " mares "

- ↪ Etudes complémentaires sur le fonctionnement hydrologique

Améliorer les connaissances sur l'historique du site et les usages anciens

- ↪ Recherche archives

Disposer de données à jour sur la biodiversité de la RN

- ↪ Divers inventaires sur la faune et la flore

Engager la RN dans des programmes supra de connaissance et de préservation

- ↪ Veille sur les programmes scientifiques supra en cours et contacts

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↪ Liste d'espèces
- ↪ Cartographie de tous les habitats
- ↪ Nombre de programmes scientifiques relayés

Concertation avec les acteurs dans un contexte local et territorial

Programme d'actions

A l'échelle du bassin versant : Assurer une veille sur l'évolution des documents d'urbanisme locaux/participer aux groupes de travail et comités relatif aux politiques publiques territoriales en faveur de la biodiversité

A l'échelle du site : Encadrer les activités socio-professionnelles de la RNR pour qu'elles soient en cohérence avec le PDG

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↪ Evaluer les effets de la concertation

Faire que la RNN devienne un site reconnu pour la sensibilisation de la nature à l'échelle de l'agglomération d'Epernay

Programme d'actions

Mise en place de mesures afin d'accueillir le public sur le site

- ↪ Mise en place des mesures du schéma d'accueil du public

Evaluer les effets de l'accueil du public

- ↪ Réalisation d'une étude de fréquentation et de perception

Développer les activités pédagogiques sur la RN

- ↵ Réalisation d'un programme d'animations annuel en direction du grand public et édition d'un support promotionnel
- ↵ Développer l'accueil des scolaires et étudiants

Communiquer sur les actions de la RNN en priorité à l'échelle

- ↵ Edition d'une lettre d'information périodique
- ↵ Edition d'une nouvelle plaquette de présentation
- ↵ Actualisation du site internet
- ↵ Rédaction d'articles sur la réserve (presse, revue)

Indicateurs de réussite de la gestion

- ↵ Nombre de personnes fréquentant le site
- ↵ Nombre d'animations proposées par an et par type de public

Mission de base de la RN

Programme d'actions

Programmer et orienter au besoin de la gestion du site

- ↵ Evaluation du plan de gestion
- ↵ Acquisition de matériel
- ↵ Réalisation du nouveau plan de gestion

Surveiller le site et maintenir les infrastructures de la RN dans un bon état

- ↵ Mission de police et de surveillance
- ↵ Mise en sécurité du sentier et entretien des équipements, du parcours, du mobilier ou autres infrastructures